



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 1^{er} avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BOUTIE - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MAZARS C. - MONTAGNE - MOULET - OURCET - VANDENDRIESSCHE.

N° 2025/32

Objet : Marchés publics – Environnement : Attribution du marché de conception réalisation d'ombrières et de toitures photovoltaïques sur deux sites de la CCLPA

Monsieur le Président rappelle que la CCLPA a le projet d'installer des panneaux photovoltaïques et des ombrières sur le site de la Maison du Pays à Serviès ainsi que sur le site des Services Techniques à Lautrec.

Le projet a été arrêté sous la forme d'un marché de conception-réalisation. L'utilisation de l'ouvrage conditionne la conception, la réalisation et la mise en œuvre de la structure et exige de faire appel aux moyens et à la technicité propre des opérateurs économiques.

Le marché à procédure adaptée a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publié le 17 février 2025. Le marché est divisé en une tranche ferme et en tranches optionnelles.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de :

- Valeur technique 60 %
- Prix global de la prestation 40 %

4 offres ont été réceptionnées dans les délais. Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont choisi, lors de la séance du 25 mars 2025, de proposer de retenir l'offre de la société COURANT NATUREL 668, Avenue des frères Lumières 81580 SOUAL pour un montant :

- Tranche ferme : 478 094,50 € HT
- Tranche optionnelle 1 « Installation d'un éclairage sous les ombrières » : 8 000 € HT
- Tranche optionnelle 2 « Bornes de recharges » : 3 400 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'attribution du marché de conception-réalisation d'ombrières et de toitures photovoltaïques sur le site de la Maison du Pays à Serviès et sur le site des services techniques à Lautrec à la société COURANT NATUREL domiciliée 668, Avenue des frères Lumières 81580 SOUAL comme détaillé ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Energies Renouvelables,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le -Président,
Thierry BARDO



Le secrétaire de séance,
Christian MAZARS



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.